

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2023**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **29 novembre 2023**  
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **28**  
Nombre de pouvoirs : **1**

Le six décembre deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 28 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALLIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

**Ont donné procuration 1 membre du Conseil Municipal :**

M. Pierrick CRONNIER à M. Yoann FIANCETTE.

**Secrétaire de séance :** Mme Maryse BADIA

**Numéro :** DL20231206-030

**Matière :** 1.2.2 - Commande publique – délégations de service public – contrat d'affermage

**Objet :** CINEMA LE CARNOT – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (D.S.P.) – AVIS DE PRINCIPE

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux rendu le 13 novembre 2023 ;

Vu le rapport présenté conformément aux dispositions de l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales comportant les obligations et missions que devra assurer le délégataire ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- de se prononcer favorablement sur le principe d'une délégation de service public par affermage, pour la gestion du Cinéma Le Carnot ;
- de l'autoriser à lancer la procédure de délégation de service public et notamment les mesures de publicité nécessaires, et à mener les négociations avec les différents candidats conformément à l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Fait en Mairie d'Ussel, le 6 décembre 2023*

Accusé de réception en préfecture  
019-21 1927504-20231206-DL20231206-030-DE  
Date de télétransmission : 07/12/2023  
Date de réception préfecture : 07/12/2023  
Date de mise en ligne : 07/12/2023



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE